

ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen
Annuel
1ère session
du
Master
1ère année
ÉCONOMIE APPLIQUÉE
parcours International : Economie appliquée

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2023-2024, membres du jury d'examen (Annuel 1ère session) du

Master
1ère année
ÉCONOMIE APPLIQUÉE
parcours International : Economie appliquée

- M. GOBILLARD BERTRAND, MAÎTRE DE CONFERENCES
- Mme ALZIARY BENEDICTE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. COLLARD FABRICE, DIRECTEUR DE RECHERCHE CNRS
- M. GADAT SEBASTIEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme GAZMURI ANA, CONTRACTUEL ENSEIGNANT CHERCHEUR LRU
- M. GUEMBEL ALEXANDER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. HERRERA DANIEL, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENTS
- M. IBRAHIM JEAN-PAUL, CONTRACTUEL ENSEIGNANT LRU
- M. JOCHMANS KOEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. LAMP STEFAN, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENTS
- M. MAGNAC THIERRY, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. MARIOTTI THOMAS, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENTS
- M. MARTIMORT DAVID, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. MASSOL OLIVIER, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENTS
- Mme MOINAS SOPHIE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. PARENTY SEBASTIEN, CONTRATUEL ENSEIGNANT LRU
- M. SALANIER FRANCOIS, DIRECTEUR DE RECHERCHE
- M. SEABRIGHT PAUL, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. STIEGLITZ JONATHAN, CONTRACTUEL ENSEIGNANT CHERCHEUR LRU
- Mme TALIM PRIYANKA, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENTS
- M. VILLENEUVE STEPHANE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article 2

Le jury sera présidé par :

M. GOBILLARD BERTRAND, MAÎTRE DE CONFERENCES

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

TSE Ecole d'économie
et de sciences sociales
quantitatives de Toulouse

1, Esplanade de l'Université F-31080 Toulouse Cedex 06
SIRET 130 030 620 00012 - TVA FR67130030620

TSE Ecole d'économie
et de sciences sociales
quantitatives de Toulouse
1, Esplanade de l'Université F-31080 Toulouse Cedex 06
Fait à Toulouse, le 18 octobre 2023
SIRET 130 030 620 00012 - TVA FR67130030620
Le Directeur,
Christian GOLLIER